

FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

Danse orientale - Pilates- Yin Yoga

Nom/prénom :

Si élève mineur(e) Nom/prénom représentant légal :

Date/lieu de naissance.....

Profession.....

Adresse

Tel..... e-mail.....

Nombre de cours par semaine *danse orientale* *pilates* *Yin-yoga*

Jour(s)/heure(s).....



Souffrez vous de problèmes de dos, genoux, cervicales.....? :

.....

.....

cochez la formule choisie

- Formule avantage engagement sur une saison
- Formule liberté engagement 3 mois
- Carte de 10 cours collectifs valable 4 mois
- Carte de 10 cours particuliers

Les formules sont lissés sur une saison ou un trimestre et tiennent compte des mois qui peuvent compter 2, 3 ou 4 semaines de cours.

Formule avantage : en cas d'absence possibilité de rattraper sur toute la saison

Formule liberté : en cas d'absence possibilité de rattraper uniquement sur le trimestre en cours.

- Mode de paiement :
- Plateforme en ligne **Échéancier mensuel pour les formules**
 - Chèque (s) Ordre : Madrasat El Fann **Échéancier mensuel ou trimestriels pour les formules**
 - Espèces **La totalité de l'abonnement est demandé le jour de l'inscription**

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, Bordeaux le _____ Signature

Adhésion, Cotisations

À régler dès l'inscription avec facilité de paiement pour les 2 formules, sauf si vous réglez en espèces.

Règlement en ligne : possible pour abonnement formule avantage et liberté avec **échéancier mensuel**
Possible pour carte de cours à régler en **une seule fois**.

Règlement par chèque : Possible pour tous les abonnements, **ch à préparer et à apporter le jour de l'inscription** :
Formule avantage : 1 ch pour **adhésion+Premier mois puis 9 chèques** (total 10 chèques pour une inscription de septembre à juin)
Formule liberté : 1 ch pour adh puis premier mois et 2 chèques (Total 3 chèques), possibilité de régler formule liberté en une seule fois.
les chèques sont encaissés le 10 de chaque mois. l'échéancier en ligne : le 10 de chaque mois également

Règlement en espèces : **que ce soit pour la formule avantage ou liberté, la totalité de l'abonnement+ adhésion est demandée le jour de l'inscription.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Danse orientale - Pilates- Yin Yoga



-Art 1 : Procéder à une inscription vaut **acceptation du règlement intérieur.**

-Art 2 : Dispositions légales : Madrasat El fann est une Association régie sous la loi 1901 répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur.

-Art 3: Inscriptions et cotisations :

Pour toute inscription, une adhésion annuelle est demandée lors de l'inscription.

Formule avantage : Cotisations à mettre à jour dès vos inscription avec une facilité de paiement : par **chèque(s)** (cf fiche d'inscription pour le nombre de ch), en **espèces** ou **en ligne.**

Formule liberté : même fonctionnement que pour la formule avantage. Il vous est également possible de basculer en cours de saison vers la formule annuelle.

Carte de 10 cours, valable 4 mois (Cours collectifs / cours individuels) : à régler dès le jours de votre inscription

Les cours à l'unité (privés et collectifs) sont payables avant chaque début de cours.

L'Association se réserve le droit de refuser une élève en cours s'il y a un retard de cotisation.

Les tarifs sont forfaitaires (calculés sur une base de 10 mois allant de **la date de la rentrée en sept au 30 juin et tiennent compte des mois qui peuvent compter 2, 3 ou 4 semaines de cours**). Les périodes de fermeture de l'école (vacances scolaires) et les changements d'horaires de cours ne constituent pas une clause de suspension ou de remboursement des cotisations. **Les forfaits sont calculés depuis le début de la saison ou à une date de reprise après fermeture pour vacances scolaire.**

- Art 4: Absence et remboursement En cas d'absence de votre part, vos cours sont rattrapables uniquement dans le trimestre dans le cadre de la formule liberté, et à n'importe quel moment de la saison (sept-juin) dans le cadre de la formule avantage.

Les cours non rattrapés, les absences prolongées, ou l'arrêt définitif de votre pratique ne sont pas remboursables.

La fermeture provisoire de l'établissement pour cause de pandémie ne constitue pas un motif de remboursement car des cours collectifs en ligne, des tutos vidéos sont mis en place pour palier aux cours en présentiel.

Dans quel cas puis-je me faire rembourser ? : **en cas de maladie, ou accident grave** nécessitant des soins médicaux et interdisant la pratique définitive de toute activité sportive, licenciement.

Afin de bénéficier de ce remboursement, vous bénéficiez d'un délai de 15 jours pour prévenir votre professeur de votre absence, et transmettre un certificat médical. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué.

- Art 5: organisation des cours, vacances scolaires

En l'absence du professeur, les cours pourront être rattrapés sur d'autres jours de la semaine.

Pour qu'un cours puisse être dispensé, le nombre d'élèves devra obligatoirement être de 5 minimum.
Pour toute absence prévenir la veille pour cours du matin, et avant 12h pour les cours du soir.

Durant les vacances scolaires et le 1er mai le studio est fermé .

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Danse orientale - Pilates- Yin Yoga



-Art 6 : Fonctionnement interne

Dans cette structure nous mettons un point d'honneur sur l'apprentissage et la progression de chaque adhérent dans la convivialité et la bonne humeur,

Aussi, nous tenons à ce que les cours se déroulent dans une ambiance de respect et de bienveillance envers les élèves et le professeur.

Si vous avez un esprit compétitif cette école ne sera pas adaptée pour vous.

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets déposés dans les vestiaires.

Pour le confort de chacun, il est demandé aux élèves de respecter la propreté des vestiaires et des sanitaires. L'usage d'un déodorant est vivement recommandé avant votre séance de danse.

La présence d'accompagnateur (s) pendant le cours n'est pas souhaité.

Les chaussures de ville, tenues de ville (jeans, tailleurs...) sont interdites dans la salle de cours,

Pensez à mettre vos téléphones portables en mode silencieux pendant les cours.

Il est interdit de fumer ou vapoter dans tous les locaux de l'Association.

-Art 7 : Outils pédagogique, Droit à l'image

L'Association Madrasat El fann se réserve le droit d'utiliser l'image des élèves adultes et mineurs inscrites en cours à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit, et ce à titre gratuit. Si vous ne souhaitez pas paraître dans nos outils de communication nous vous invitons à **faire une demande par écrit stipulant le refus d'utiliser votre images à des fins publicitaires.**

- Art 8 : Discipline danse : gala de fin d'année

Il pourra être proposé aux élèves de participer à diverses manifestations (spectacle de fin d'année, etc). Cette participation **n'est pas obligatoire**, mais **les répétitions sont obligatoires** pour toute personne ayant donné son accord pour participer à un spectacle.

Une participation financière sera demandée aux élèves ou (parents d'élèves pour les mineurs) pour la **location ou l'achat** des costumes du gala de fin d'année.

- Art 9 : danse : Amateurisme, professionnalisme

L'école de danse orientale « Madrasat El fann » est avant tout destinée aux **amateurs**. Toute adhérente souhaitant en faire son métier ou exerçant déjà est la bienvenue, toutefois elle doit en tenir informée son professeur, Les chorégraphies peuvent être reproduites ou enseignées sur accord du professeur. Reproduire ou enseigner une chorégraphie sans l'accord du professeur constituera un motif d'expulsion sans remboursement.